



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 12

M. Joël MARIVAIN, Mme Monique LE BRETON, M. Denis LE TEXIER, M. Joseph LE GUENIC, Mme Laëticia BRIZOUAL, Mme Françoise COBIGO, M. Ernest LE JOSSEC, M. Éric POSSÉMÉ, M. Julien GAINCHE, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, Mme Véronique NICOLEAU FRANCHETEAU.

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE : 1

Mme PERRIGAUD Valérie donne pouvoir à Mme COBIGO Françoise.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : 1

M. Philippe LANNIC

ÉTAIT ABSENTE : 1

Mme Caroline KLEIN.

QUORUM : atteint (8)

Mme Marie-Thérèse EVEN a été désigné secrétaire de séance.

Madame PERRIGAUD quitte le conseil à 19H30, et ne votera pas pour la délibération n°38.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal du 27 avril 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est déclarée ouverte.

37 – 2023 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DES SÉNATORIALES

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales seront organisées le 24 septembre 2023 et qu'il convient dès à présent de procéder à la désignation de trois délégués titulaires et trois suppléants conformément à l'arrêté préfectoral du 09 mai 2023.

En application de la circulaire ministérielle NOR/IOMA2308397J du 30 mars 2023, Monsieur le Maire préside le bureau électoral et l'élection se fait au scrutin secret.

13 membres présents, 13 suffrages exprimés

Election des délégués titulaires

M. : Joël MARIVAIN
Mme. : Françoise COBIGO
M. : Julien GAINCHE

M. Joël MARIVAIN, Mme Françoise COBIGO et M. Julien GAINCHE ont été élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Election des délégués suppléants

Mme. : Laëtizia BRIZOUAL
Mme. : Valérie PERRIGAUD
M. : Christophe LE TUTOUR

Mme Laëtizia BRIZOUAL, Mme Valérie PERRIGAUD et M. Christophe LE TUTOUR ont été élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

////////////////////////////////////
38 – 2023 : PROJET D'INSTALLATION DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX.

La commune a sollicité le SDEM dans le cadre d'une démarche d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. 4 Modèles sont possibles :

- 1 Autoconsommation totale > la commune consomme tout ce que la centrale a produit
- 2 Autoconsommation partielle > la commune consomme une partie et réinjecte le reste dans le réseau dans le cadre d'un contrat avec obligations d'achat défini par l'Etat
- 3 Autoconsommation collective > la commune consomme sur le même modèle que l'autoconsommation partielle mais l'énergie réinjectée dans le réseau est vendue aux riverains à proximité de la centrale
- 4 Vente totale > La production est injectée dans le réseau au tarif défini par l'Etat

Monsieur le Maire oriente le conseil sur le projet d'autoconsommation collective et propose d'embaucher 2 jeunes afin de solliciter les habitants de la commune. Le budget pour cette étude est estimé à 3000€ pour 180 heures. Les habitants concernés doivent être résidant dans un rayon de 2km de la centrale de production.

Une étude d'opportunité sera réalisée par le SDEM qui fera un rapport coût / production. Cependant, si la demande des habitants est forte, il est souhaitable de proposer plusieurs bâtiments. Ainsi, il est demandé aux membres du conseil de se positionner sur les bâtiments communaux à proposer pour l'étude d'opportunité.

- | | |
|----------------------------------|---------------------|
| - Mairie | OUI/NON |
| - Garderie | OUI /NON |
| - Salle polyvalente | OUI/NON |
| - Local Lannay | OUI/NON |
| - Caserne et ST | OUI/NON |
| - Ecole | OUI /NON |
| - Eglise | OUI /NON |
| - Médiathèque | OUI /NON |
| - Logements Place de l'Eglise | OUI/NON |
| - Logements rue de l'Argoat | OUI/NON |
| - Logements Impasse Park Er Forn | OUI/NON |
| - Vestiaires stade | OUI /NON |
| - Site de la Fontaine | OUI/NON |

L'étude nous orientera sur le budget à mettre et sur le montant de la participation communale et le projet sera dimensionné sur l'autoconsommation potentielle. L'étude d'opportunité permettra au conseil de se positionner budgétairement avec tous les éléments nécessaires.

Si ce projet devait voir le jour, la commune devra ouvrir un nouveau budget annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

VALIDE la démarche en 3 ;

AUTORISE Monsieur le Maire a engagé 2 jeunes pour réaliser une étude auprès des habitants de la commune et dans le rayon de 2km de la centrale ; et pour un budget d'environ 3 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'étude d'opportunité avec Morbihan Energies ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier ;

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

////////////////////////////////////
39 – 2023 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE ORANGE FRANCE.

VU le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public et l'actualisation de la redevance 2023 basée sur l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs de l'index général relatif aux travaux publics (TP01),

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux les nouveaux tarifs proposés par Orange France pour l'indemnité d'occupation du domaine public pour l'année 2023 :

		2022	2023
Artères aériennes :	62.60€ du kilomètre par 34,985 km =	1 988.90€	2 190.06€
Artères sous-sol :	46.95€ du kilomètre par 32,945 km =	1 404.77€	1 546.77€
Soit un total de		3 493.18€	3 736.83€

Monsieur le Maire informe le conseil du retrait de la facturation de l'emprise au sol correspondant à la cabine téléphonique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2023 d'Orange France due à la commune.

DIT que la recette correspondante sera imputée à l'article 70323 du budget en cours.

////////////////////////////////////
40 - 2023 : MODIFICATION DE COMMISSIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-22, 1^{er} alinéa et L 2122, alinéa 3,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Sur proposition de Mme LE BRETON, il est proposé de réunir les commissions cantine et Ecole, périscolaire, salle polyvalente en une et même commission.

Sur proposition de M. le Maire et suite aux échanges avec Mme FRANCHETEAU NICOLEAU, il est proposé qu'elle remplace Mme KLEIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉSIGNE, les élus membres des commissions suivantes :

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE – SALLE POLYVALENTE ET CANTINE (3)

- Valérie PERRIGAUD
- Marie-Thérèse EVEN
- Laëtitia BRIZOUAL
- Monique LE BRETON
-
- ET :

COMMUNICATION

- Véronique FRANCHETEAU
- Joël MARIVAIN.

Questions diverses

Monsieur Joël MARIVAIN présente aux membres présents plusieurs points :

A) PLH

Pontivy communauté n'ayant pas encore délibéré, le PLH fera l'objet d'une délibération ultérieure. Cependant, Monsieur le Maire informe avoir proposé de mettre en place une expertise concernant la gestion des biens sans maître et de supprimer le traitement des CU par le service urbanisme. De plus, une proposition sera faite sur la base de 6 logements sociaux et plutôt 20 logements sur les 6 prochaines années.

B) Achats de panneaux sécurité école

Un devis concernant l'achat de panneaux de sécurité pour les écoles d'un montant de 473 euros a été présenté. La proposition a été validée.

C) Commission cantine

La cantine se doit de trouver un nouveau groupement de commandes suite à l'arrêt du collège privé de Rohan. Un premier groupement de commande a été vu, un deuxième est en cours de recherche.

D) DETR aménagement rue st Vincent

La commune a obtenu une nouvelle subvention DETR concernant l'aménagement de la rue St Vincent à hauteur de 43 615€

Dépense totale 264 380€

Dépense subventionnable 145 384€

Taux 30%

Le démarrage des travaux est prévu le 29 août.

E) Exercice PCS

L'exercice est à organiser. La préfecture du Morbihan met à disposition des supports pour le bon déroulement de celui-ci.

F) Chemin de randonnée – Balade de la Fontaine

Une présentation du projet à la Fontaine est effectuée par la commission en charge des chemins de randonnées.

G) Devis SBEA décision et SDEM

Clos des Forges devis SBEA

Devis SDEM : la commune a reçu une étude pour l'effacement des réseaux rue du Moulin et rue du Park Yen

Electricité

Cout des travaux 206 891€ TTC

Participation de la commune 60 343€

Eclairage public

Cout des travaux 24 495€ TTC

Participation de Morbihan Energies 6 124 €

Télécom

Cout des travaux 84 285€ TTC

Bilan

Cout des travaux total 315 670€ TTC

Budget investissement commune 169 123€

Recettes 6 124€

Il n'y aura pas d'effacement intégral. Le conseil propose un enfouissement du réseau Télécom rue du Moulin.

H) Asso des collectivités forestières

La commune est sollicitée afin de rejoindre l'association des collectivités forestières du Morbihan. Le montant de l'adhésion s'élèverait à 240€.

Après avis, la commune a décidé de ne pas adhérer à l'association.

D) Recensement

La campagne de recensement 2024 se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. La commune est à la recherche de 2 agents qui seront recrutés pour la période prévue.

J) Travaux

- Pompe terrain de foot : devis pour le changement : 1306.38€

En attente d'un second devis.

La commune s'oriente plutôt vers le remplacement de la pompe d'arrosage par un équipement neuf.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21H.

Le Maire
Joël MARIVAIN

Le secrétaire de séance
Marie-Thérèse EVEN